

Achat de fournitures par les personnes chargées de cours

Article 23.08 de la Convention collective

1. L'Université du Québec en Outaouais rend disponible à la personne chargée de cours, pour chaque charge de cours de trois (3) crédits effectivement donnée, une somme de soixante-quinze dollars (75 \$) pour couvrir le matériel relié à sa prestation. Si une charge de cours est inférieure à trois (3) crédits, la somme versée est au prorata.

Cette somme est cumulable sur une période de deux ans :

- Du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2024 ;
 - Du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026.
2. Certaines fournitures, notamment internet ou les équipements informatiques sont des avantages imposables, à moins que les autorités compétentes provinciale et fédérale apportent des assouplissements aux règles fiscales.
 3. Vous trouverez à la page suivante la liste des articles acceptés et refusés. Cette liste n'est pas exhaustive, considérant la quantité des articles disponibles. Des fournitures supplémentaires sont dorénavant acceptées (écran, internet haute vitesse, ordinateur, caméra, micro).
 4. Si vous avez un doute quant à la pertinence d'un article, vous pouvez adresser une demande au Décanat de la gestion académique par courriel à l'adresse dga@uqo.ca en expliquant les motifs à l'appui de votre demande.

Remarques :

- *La somme allouée ne couvre pas les frais de photocopie de plan de cours et d'examen destinés aux étudiants de même que les frais de transparents utilisés par la personne chargée de cours en lien avec sa prestation d'enseignement car ces derniers sont à la charge du département d'appartenance de la personne chargée de cours, et ce, à la condition que cette dernière en fasse la requête auprès du département concerné dans le respect de la procédure mise en place à cet égard par le département ;*
 - *Toute personne chargée de cours peut se procurer des bâtonnets de craie auprès du gardien de sécurité advenant le cas où il n'y en aurait pas dans la salle de cours.*
-

Liste des articles autorisés

- Agenda et calendrier
- Agrafeuse et perforateur
- Antidote (logiciel de correction) *
- Câble USB / HDMI
- Cahier et bloc-notes
- Calculatrice de base ou scientifique
- Caméra (webcam) *
- Carte mémoire
- Cartes professionnelles
- Cartouche d'encre
- Casque d'écoute et microphone *
- Ciseau et coupe-papier
- Clavier, souris et stylet *
- Clé USB
- Colle et ruban adhésifs
- Crédit d'impression (excepté pour les plans de cours et examens)
- Déchiqueteuse
- Disque dur externe *
- Écran / moniteur *
- Fournitures de bureau (en quantité raisonnable)
- Fournitures d'écriture (stylos, crayon, etc.)
- Frais de livraison
- Imprimante et numériseur *
- Internet (abonnement) *
- Microphone *
- Microsoft Office (logiciel) *
- Ordinateur *
- Papier d'impression
- Piles
- Règle et instruments de mesure
- Sac ou mallette pour tablette/ordinateur *
- Tablette électronique *
- Taille crayon manuel
- Télécommande de présentation sans fil *
- Timbres (en quantité raisonnable)
- Trombones, attaches et bandes élastiques
- Volume de références (dictionnaire, grammaire, l'Art de conjuguer)
- Volume de références (en lien avec le cours offert)

* Voir point 2 de la procédure

Liste des articles refusés

- Appareil photo
- Billet d'autobus
- Billet de stationnement
- Boissons (dont bouteille d'eau)
- Carte de souhait
- Carte prépayée
- Carte-cadeau
- Cartes à jouer
- CD de musique
- Friandises
- Infuseur à thé
- Lanière avec pinces (porte-carte, porte-clés)
- Lunettes
- Machine à café
- Mobilier (bureau, chaise, bibliothèque, etc.)
- Montre
- Papier mouchoir
- Parapluie
- Roman ou livre (à usage personnel)
- Sac de voyage et bagage
- Sac réutilisable
- Taille crayon électrique
- Téléphone cellulaire
- Tous les articles à l'effigie de l'UQO
- Vaisselle (tasse, verre, etc.)
- Vêtements divers (tuque, chandail, foulard, etc.)